



Grille horaire

conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Domaines	Disciplines	1-2P Ecole enfantine		3-4P	5-6P	7-8P	9S		10S		11S	
		VG ¹	VP ²				VG	VP	VG	VP		
Langues	Français	20%	30%	10	9	7	6	6	5	5	5	5
	Allemand				2	3	3	3	3	3	3	3
	Anglais					2	3	3	3	3	3	3
Mathématiques et sciences de la nature	Mathématiques	10%	20%	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Sciences de la nature					2	2	2	2	3	2	2
Sciences humaines et sociales	Histoire - Ethique et cultures religieuses	5% (CE ³)	10% (CE)	4 (CE)	4 (CE)	2	1	1	2	2	2	2
	Géographie - Citoyenneté					2	2	2	2	2	2	2
Arts	Arts visuels	13%	13%	2	3	2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	2
	Musique			2		2	1	1	1	1	1	1
	Activités créatrices et manuelles			2	2	2	1-2	1-2	1-2	-	1-2	-
Corps et mouvement	Education nutritionnelle											
	Education physique	17%	12%	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Apprentissages fondamentaux		35%	15%									
Options	Options spécifiques							4		4		4
	Options de compétences orientées métiers (3 périodes)						4		4		4	
	Approche du monde professionnel / Gestion de classe (1 période)											
Cours facultatifs (hors grille horaire)	<i>Italien</i>										(3)	(3)
	<i>Grec</i>									(3)		(3)
Total		18	26	28	28	32	32	32	32	32	32	32

Médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC)

Voir également l'annexe "Grille horaire LEO, commentaires par domaine du Plan d'études"

¹ Voie générale

² Voie pré-gymnasiale

³ Connaissance de l'environnement

Grille horaire LEO, commentaires par domaine du plan d'études

Annexe pour l'année scolaire 2015-2016

Langues

Au degré primaire, l'enseignement de l'allemand et de l'anglais est dispensé sur plusieurs moments distincts dans la semaine, l'idéal étant de viser un enseignement quotidien de courte durée.

Au degré secondaire, l'enseignement de l'allemand, de l'anglais et de l'italien est dans la mesure du possible réparti sur toute la semaine.

Durant l'année scolaire 2015-2016, l'anglais sera introduit uniquement en 7P. Les classes de 8P conservent encore une année quatre périodes d'allemand et une période de MITIC.

Mathématiques et Sciences de la nature

Au degré secondaire, la discipline Sciences de la nature ainsi que l'OS Mathématiques et physique sont dispensées alternativement sous la forme de cours aux classes entières et de travaux pratiques dans des salles spéciales. L'effectif est adapté en conséquence.

Sciences humaines et sociales

De la 1 à la 6P, la dénomination « Connaissance de l'environnement » (CE) regroupe les disciplines suivantes : Géographie, Histoire, Ethique et cultures religieuses, Sciences de la nature, ainsi que Citoyenneté dès la 5P.

De la 3 à la 8P puis en 10 et 11S, Ethique et cultures religieuses, discipline associée à Histoire, est enseignée selon les modalités suivantes :

- De la 3 à la 6P, une période hebdomadaire ;
- En 7 et 8P puis en 10 et 11S, une demi-période hebdomadaire par année scolaire ou une période hebdomadaire sur un semestre.

Citoyenneté, discipline associée à CE en 5 et 6P, puis à Géographie en 7 et 8P et en 11S, est enseignée selon les modalités suivantes :

- De la 5 à la 8P, un total de dix périodes sur l'année scolaire ;
- En 11S, une période hebdomadaire.

Arts

En 5 et 6P, la dotation globale de trois périodes dévolues aux Arts visuels et à la Musique est répartie équitablement tout au long des deux années d'enseignement.

Au degré secondaire, l'enseignement des Arts visuels est dispensé à raison d'une période hebdomadaire sur l'année scolaire ou de deux périodes hebdomadaires sur un semestre.

Arts / Corps et mouvement

Au degré secondaire, les élèves de voie générale ont le choix entre deux disciplines : les Activités créatrices et manuelles (AC&M) et l'Education nutritionnelle. L'enseignement des AC&M et de l'Education nutritionnelle est dispensé à raison d'une période hebdomadaire sur l'année scolaire ou de deux périodes hebdomadaires sur un semestre.

En 9S uniquement, ce choix peut également être offert aux élèves de voie pré-gymnasiale, selon les possibilités des établissements.

Corps et mouvement

En 1 et 2P (école enfantine), une période de Rythmique est comprise dans le temps dévolu à l'Education physique.

Options de compétences orientées métiers de la voie générale (OCOM)

Dès la rentrée 2015, au degré secondaire, une des deux périodes d'OCOM de renforcement est attribuée à de l'Approche du monde professionnel. Cette période permet également de soutenir les établissements dans l'organisation de la VG en consacrant une partie de ce temps scolaire à la gestion de la classe.

L'autre période d'OCOM de renforcement en français ou en mathématiques est dispensée à raison d'une période hebdomadaire sur l'année scolaire ou de deux périodes hebdomadaires sur un semestre.

Apprentissages fondamentaux

En 1 et 2P (école enfantine), les apprentissages fondamentaux comprennent, selon le Plan d'études romand : la socialisation, la mise en place d'outils pour entrer dans les apprentissages scolaires ainsi que la construction des savoirs.

MITIC

Tout au long de la scolarité et dans chacune des disciplines, les enseignants mettent les outils informatiques et les supports médiatiques au service de leur enseignement et des apprentissages des élèves, aux moments les plus opportuns.

En complément, de la 7P à la 10S, un « Bain informatique » vise un apprentissage plus ciblé des objectifs des MITIC. Il est mis en place dans le cadre de l'enseignement d'une ou plusieurs disciplines de la grille horaire selon les modalités suivantes :

- En 7 et 8P (uniquement en 7P l'année scolaire 2015-2016), un total de 20 périodes par année scolaire ;
- En 9 et 10S, un total de 10 périodes par année scolaire.

De la souplesse est laissée aux établissements dans cette mise en œuvre.



Cours facultatifs de grec en 10 et 11S et d'italien en 11S

Les élèves ne peuvent pas être dispensés de tout ou partie d'une discipline figurant à la grille horaire afin de pouvoir suivre un cours facultatif.

En 10 et 11S, un cours facultatif de grec est offert aux élèves de voie pré-gymnasiale qui désirent choisir l'option spécifique de grec au degré secondaire II ou qui souhaitent être initiés à cette langue et être sensibilisés à sa culture.

En 11S, un cours facultatif d'italien est offert aux élèves de voie générale qui désirent rejoindre les classes de raccordement de type 2 avec option spécifique Italien. Ce cours est également offert aux autres élèves de 11S, de voie générale comme de voie pré-gymnasiale, qui désirent apprendre cette langue.

Lausanne, décembre 2014